

**Soutien communal aux clubs sportifs et développement d'infrastructures**

Fiche n° 9  
Priorité : Lot 3

**1. Description du projet**

Il s'agit d'un soutien communal afin de réaliser ou rénover différentes infrastructures sportives sur le territoire de Rochefort :

- Remise en état des infrastructures de l'ancien club de foot de Jemelle (buvette...) ;
- Remise en état des infrastructures du club de foot de Wavreille ;
- Création d'une piste d'athlétisme à Jemelle.

**2. Justification du projet (par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé)**

Les habitants relèvent la diversité et le dynamisme des associations et des clubs sportifs, le caractère satisfaisant des services et d'équipements, dont les plus conséquents sont centralisés à Han-sur-Lesse, Jemelle et Rochefort (plusieurs villages sont équipés de Petites Infrastructures Sportives de Quartier « PISQ »), mais également la vétusté du hall omnisport et des infrastructures sportives de Wavreille et Jemelle ou encore le manque d'une piste d'athlétisme sur le territoire.

*La CLDR souligne que création d'une piste d'athlétisme est un projet très ambitieux, mais il y a une réelle demande, évoquée aussi dans le cadre de la rénovation du complexe sportif de Jemelle. Il faut donc garder cette idée.*

**3. Lien avec la stratégie du PCDR (enjeux, défis, objectifs...)**

En 2030...											
<b>Défi 1 :</b> Renforcer la politique de développement de l'emploi, sur base des spécificités du territoire				<b>Défi 2 :</b> Développer des villages vivants en harmonie avec des centres attractifs			<b>Défi 3 :</b> Accroître la sensibilisation et les actions en faveur du cadre de vie naturel			<b>Défi 4 :</b> Renforcer les initiatives et les liens entre générations	
1	2	3	4	1	2	3	1	2	3	1	2

Les objectifs spécifiques de la stratégie du PCDR qui sont visés par ce projet sont :

**2.2/** Améliorer l'aménagement des espaces publics (*cohérence, harmonie, image*) et renforcer la sécurité objective et/ou subjective.

**4.1/** Mettre en place des initiatives pour les différentes tranches d'âges (*viser à mieux accompagner les aînés, développer les services d'accueil et /ou garde de la petite enfance : 0-3 ans...*), avec une attention accrue et spécifique envers les jeunes.

Annexes /